



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUBLIMED obtient le marquage CE pour son neurostimulateur transcutané actiTENS

Cette étape majeure permet à SUBLIMED de commercialiser en France, dès à présent, son dispositif médical actiTENS destiné à la prise en charge des patients douloureux chroniques.

Grenoble, le 14 février 2018 – [SUBLIMED](#), société spécialisée dans le développement de solutions non médicamenteuses pour la prise en charge des patients douloureux chroniques, annonce aujourd’hui avoir obtenu le marquage CE pour son dispositif médical de classe IIa actiTENS et son application smartphone permettant de le piloter et de collecter des données de suivi patient.

Cette autorisation réglementaire permet désormais la commercialisation du dispositif actiTENS en Europe. Le produit est disponible à la prescription et à la vente en France dès aujourd’hui.

« Nous sommes fiers d’avoir obtenu le marquage CE pour actiTENS, après deux années d’efforts de l’équipe SUBLIMED », déclare Nicolas Karst, co-fondateur et président de SUBLIMED. « Cela marque une étape cruciale dans le développement de la société. Le dispositif actiTENS est proposé à la prescription aux 250 centres antidouleur français avant un déploiement à l’international. Une nouvelle levée de fonds est prévue courant 2018 pour accompagner cette ambition. »

SUBLIMED vient également de recevoir la certification ISO 13485 pour son système de management de la qualité, délivré par l’organisme notifié BSI.

Une approche novatrice du traitement des douleurs chroniques

Fondée en octobre 2015 par Nicolas Karst, ingénieur CEA, et le Dr. Jean-Pierre Alibeau, ancien chef de service du Centre antidouleur du CHU de Grenoble, SUBLIMED a pour ambition de révolutionner la prise en charge des douleurs chroniques.

Le premier produit de la société, actiTENS, est basé sur une thérapie non médicamenteuse, la neurostimulation électrique transcutanée (TENS). actiTENS est également le premier dispositif de TENS qui accompagne le patient de manière discrète dans ses activités quotidiennes et le soulage de ses douleurs en toutes circonstances.

actiTENS se présente sous la forme d’un boîtier miniaturisé et flexible à placer directement sur le corps, piloté sans fil par smartphone grâce à une application dédiée. Cette application développée par SUBLIMED permet également le suivi du traitement par le professionnel de santé.

A propos de Sublimed

Créée en octobre 2015, SUBLIMED développe des solutions innovantes pour la prise en charge des douleurs chroniques. Spin-off du CEA, SUBLIMED possède un accord de licence d'exploitation exclusif et mondial portant sur un portefeuille de brevets protégeant le dispositif actiTENS. Ce dispositif de neurostimulation électrique transcutanée (TENS) permet de soulager le patient de ses douleurs chroniques et l'accompagne de manière discrète dans ses activités quotidiennes.

SUBLIMED a levé plus de 700 000 euros en 2016 et a remporté de nombreuses distinctions et concours d'innovation.

Plus d'infos : <http://subli-med.fr/>

Contact presse

Mahoney Lyle

Céline Gonzalez

cgonzalez@mahoneylyle.com

06 75 85 60 42

Contact Sublimed

Nicolas Karst, Président

nicolas.karst@subli-med.com